



AFT Namur-Luxembourg
Chaussée de Marche, 935 C
5100 WIERDE

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

CLUB :

TC TEMPLOUX

Matr.

6075

Le tournoi respecte le règlement général de l'AFT imposé pour toutes les compétitions.

Date de début :

04-02-18

Date de fin :

18-02-18

1. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font obligatoirement par : www.tournoi.org

Particularités réservées aux clubs :

Tournoi de Carnaval organisé par le TC Temploux. Étant limité par le nombre de terrains et voulant proposer un maximum de catégories, clôture anticipée possible des inscriptions avant la date limite.

Date et heure de clôture des inscriptions :

Le mercredi 31/01 à minuit

Sauf pour le Belgian Circuit et clôture anticipée, les inscriptions seront clôturées le mercredi (24 h) qui précède le début du tournoi.

Particularités réservées aux clubs :

Le juge-arbitre se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie ou de ne pas ouvrir les tableaux ne réunissant pas 4 participants (8 en M I et D I).

Nombre de catégories organisées :

simples

20

doubles

jeunes

2. DROIT D'INSCRIPTION :

Le droit d'inscription, par catégorie est au

1er match

10

2ème match

4

Pour les jeunes, il est de

1er match

2ème match

Pour les doubles, il est de

par joueur

Tout joueur, déclaré W.O. (même excusé) au 1er ou au 2ème match, est redevable du montant de l'inscription.

3. TIRAGE AU SORT :

Date et heure du tirage au sort public :

Vendredi 02/02 à 15h

Particularités réservées aux clubs :

4. HORAIRES :

Attention : pour connaître l'horaire du 1er match, consultez les tableaux via le site www.tournoi.org

le samedi 03/02

dès

10

H

Validez votre accord en cochant la case "Conf" prévue dans la rubrique "mes matchs".

En cas de problème, contactez le juge-arbitre ce jour-là entre :

10

H et

22

H

au n° de téléphone suivant :

0495/94.48.38

Particularités réservées aux clubs :

5. JUGE-ARBITRE et ARBITRES :

Le tournoi est dirigé par Mr, Mme, Mlle

Vincent Renaux

juge-arbitre

et Mrs, Mmes, Milles

Annabelle Duquesne

adjoints

Tél. juge-arbitre

0495/94.48.38

Tél. secrétaire

0479/20.67.80

Tél. club-house

081/73.80.58

Nombre de terrains utilisés :

2

dont

de plein air.

Nombre de terrains couverts pouvant être utilisés :

2

en

Il pourrait être fait appel à des terrains d'autres clubs et/ou à des terrains particuliers agréés.

Des rencontres pourront se dérouler à la lumière artificielle.

Particularités réservées aux clubs :

6. DISPONIBILITE DES JOUEURS :

en semaine à partir de 9 heures et le week-end de 9 H à 23 H.

Le début de la dernière rencontre est prévu à 23 H au plus tard.

Dans les catégories -12 ans ou plus jeunes, il est interdit de faire commencer un match après 20 H.

Particularités réservées aux clubs :

Le juge-arbitre se réserve le droit de ne pas accepter l'inscription de joueurs ayant trop peu de disponibilités. Si vous souhaitez vous inscrire dans plusieurs catégories, merci de veiller à ce que vos disponibilités le permettent.

7. REMISE DES PRIX :

Particularités réservées aux clubs :

Le dimanche 18/02 vers 19h.
Lots remis aux lauréats présents.

8. PARTICULARITES SPORTIVES :

Particularités réservées aux clubs :

9. PARTICULARITES EXTRA-SPORTIVES :

Particularités réservées aux clubs :

Petite restauration possible tous les jours.

10. Le juge-arbitre responsable du tournoi prend toutes les dispositions qui s'imposent pour faire assurer l'arbitrage des finales.